

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 29 juillet 2016

Communiqué de presse

Prix des carburants pour le mois d'août 2016

Le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013 prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatée lors du mois précédent.

En juillet, ces évolutions ont été caractérisées par :

- la baisse des cours du pétrole brut, du fait du niveau de stocks élevé aux États-Unis ;
- une diminution des cours du supercarburant sans plomb et du gazole routier liée aux prévisions de contraction de la demande mondiale ;
- une légère dépréciation de l'euro face au dollar : -1,6 %.

Par conséquent, à compter du 1^{er} août 2016 à zéro heure :

1°/ Pour les carburants routiers, les prix maxima sont fixés comme suit :

- Supercarburant sans plomb : 1,29 €/l soit -5 cts/l par rapport à juillet 2016 (1,34 €/l)
- Gazole routier : 1,00 €/l soit -2 cts/l par rapport à juillet 2016 (1,02 €/l)

2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 20,10 € au lieu de 19,90 € en juillet, soit une hausse de 0,20 €.

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen constaté en juillet est de 1,31 €/l pour le supercarburant sans plomb et de 1,13 €/l pour le gazole routier.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire à ce sujet. L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé de ces évolutions.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/